



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Politiques mises en oeuvre pour lutter contre l'infertilité

Question écrite n° 1137

### Texte de la question

Mme Marie-France Lorho interroge Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur les politiques mises en œuvre pour lutter contre l'infertilité. Dans leur rapport « Sur les causes de l'infertilité : vers une stratégie nationale de lutte contre l'infertilité », les docteurs Samir Hamamah et Salomé Berlioux (février 2022) soulignaient que l'infertilité touchait « directement 3,3 millions des concitoyens - un chiffre qui va croissant ». Ils y soulignaient l'augmentation constante de l'infertilité masculine et féminine, due notamment au recul de l'âge de la maternité, aux facteurs environnementaux, ou à l'accumulation de ces différents facteurs. Un professeur et praticien hospitalier à l'université Paris-Saclay pointait également du doigt le fait qu'une « part des trois millions de personnes qu'on estime concernées par l'infertilité peut être due au fait que les couples vont directement à la PMA » (France 24, 18/01/2024). Parmi ses propositions, le rapport Hamamah / Berlioux pointait du doigt la nécessité de « renforcer la formation des médecins et des autres professionnels de santé, dans l'ensemble peu familiarisés avec cette problématique », de « développer la recherche dans le domaine de la reproduction humaine » ou de créer un Institut national de la fertilité. Alors que le Président de la République a déclaré le 16 janvier 2024 que l'infertilité était « le tabou du siècle », Mme le député souhaite connaître quelles seront les grandes perspectives du « grand plan » pour lutter contre l'infertilité annoncé par le Président de la République. Elle lui demande si elle entend tenir compte des propositions précitées, notamment la création d'un Institut national de la fertilité qui pourrait encourager la recherche au sujet de l'infertilité, permettre de lutter contre un phénomène qui grimpe de « 0,3 à 0,4 % chaque année » (Radio France, 1/02/2024) et qui, dans « 20 % des cas » (professeur René Frydman), demeure inexplicable.

### Texte de la réponse

L'infertilité se définit comme l'incapacité de commencer une grossesse après 12 mois ou plus de rapports sexuels non protégés réguliers. Il s'agit d'un concept complexe en raison de la multiplicité de ses causes, mais également parce qu'elle reste parfois inexplicée. Si une prise en charge médicale peut résoudre un certain nombre de cas d'infertilité et que la Procréation médicalement assistée (PMA) permet de contourner certaines difficultés, agir en amont sur les différentes causes par des actions de prévention demeure indispensable. Plusieurs stratégies déjà portées par le ministère chargé de la santé et de la prévention permettent d'agir en faveur de la prévention de l'infertilité. Certaines de leurs actions contribuent à la réduction de l'impact des risques connus sur la fertilité tout en facilitant une meilleure information : - stratégie nationale de santé sexuelle 2017-2030 et ses feuilles de route (2018-2020 et 2021-2024) ; - programme national de lutte contre le tabac 2018-2022 ; - plan national santé environnement 2021-2025 ; programme national nutrition santé 2019-2023 ; - stratégie décennale de lutte contre le cancer 2021-2030 et sa feuille de route 2021-2025 ; - stratégie nationale de lutte contre l'endométriose, etc.). Des travaux sont en cours pour mettre en œuvre un plan interministériel en faveur de la « fertilité ». Ce plan permettra de valoriser les actions déjà engagées pour mieux les faire connaître du grand public et des professionnels de santé. Il appuiera également le déploiement d'actions visant à couvrir les besoins nouveaux ou insuffisamment couverts au regard des dernières données fournies par le rapport HAMAMAH-BERLIOUX. Sa structuration devrait s'organiser autour de 4 axes complémentaires : - uniformiser et

déployer une information et une sensibilisation du grand public à tous âges sur les questions de fertilité ; - investir pour une prise en charge complète de l'infertilité ; - repenser et enrichir le parcours PMA afin d'offrir une offre harmonisée sur le territoire à destination des patients ; - faire de la France un pays leader dans la recherche et l'innovation sur la fertilité. Les spécificités de l'Outre-mer seront prises en compte dans le cadre de la mise en œuvre des différents axes du plan.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-France Lorho](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1137

**Rubrique :** Enfants

**Ministère interrogé :** Santé et accès aux soins

**Ministère attributaire :** [Santé et accès aux soins](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [22 octobre 2024](#), page 5607

**Réponse publiée au JO le :** [8 avril 2025](#), page 2579